

## EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer *Tursiops truncatus ponticus* de l'Annexe II à l'Annexe I.

B. Auteur de la proposition

Géorgie

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Mammalia

1.2 Ordre: Cetacea

1.3 Famille: Delphinidae

1.4 Genre, espèce,  
sous-espèce: *Tursiops truncatus ponticus* (Barabash-Nikiforov, 1940 cité dans Tomilin, 1967; localité type: mer Noire à Novorisisk)

1.5 Synonymes scientifiques: Aucun

1.6 Noms communs:

français:	Dauphin souffleur de la mer Noire, Grand dauphin de la mer Noire, Dauphin à gros nez de la mer Noire
anglais:	Black Sea bottlenose dolphin
espagnol:	
bulgare:	Afala
géorgien:	Aphalina
roumain:	Afalin, delfinul cu bot de sticia, delfinul cu bot gros
russe:	Afalina chernomorskaya
turc:	Afalina
ukrainien:	Afalina chornomors'ka

1.7 Numéros de code: A-111.002.014.002

2. Paramètres biologiques

## 2.1 Répartition géographique

La sous-espèce *Tursiops truncatus ponticus* est endémique à la mer Noire et isolée des autres populations de dauphins souffleurs de la Méditerranée et des autres régions (Tomilin, 1967; Rice, 1998). La situation des cétacés de la mer Noire suscite de très vives inquiétudes. La *European Cetacean Society*, par exemple, a déclaré, concernant cette population, que "il n'existe aucune estimation fiable des populations des petits cétacés de la mer Noire [...] et des diverses pressions graves auxquelles ces espèces sont confrontées. [...] L'avenir des dauphins de la mer Noire est particulièrement sombre. La possibilité de leur disparition complète au cours des 10 ou 20 ans à venir est bien réelle si une action n'est pas immédiatement engagée" (ECS, 1993). L'UICN partage cette opinion et considère le dauphin souffleur de la mer Noire comme une espèce menacée. Cependant, l'espèce *Tursiops truncatus* elle-même est présente dans les eaux tropicales et tempérées du monde entier (Wells et Scott, 1999).

En 2002, des échantillons provenant de dauphins souffleurs de la mer Noire ont été analysés et comparés avec des échantillons prélevés sur des populations de la Méditerranée et du nord-est de l'Atlantique de *Tursiops truncatus* (Natoli, 2002). Bien que seul un petit nombre d'individus de la mer Noire aient pu être analysés à ce jour, des variations statistiquement significatives entre les populations étudiées ont été relevées en ce qui concerne les fréquences alléliques de microsattellites, et quatre haplotypes propres à la mer Noire ont été identifiés au niveau des régions témoins. Des telles différences génétiques signifient que des analyses de ce type peuvent être utilisées sans risque d'erreur pour distinguer la plupart des individus de la mer Noire d'autres provenant de la Méditerranée ou du nord-est de l'Atlantique.

## 2.2 Habitat disponible

L'habitat de cette espèce est déjà très dégradé et la tendance s'aggrave du fait de la contamination par les eaux usées et les eaux résiduaires industrielles, de la prolifération des algues, de la raréfaction des proies du fait de la surpêche et des prises incidentes de la pêche (Birkun *et al.*, 1992; Bogdanova *et al.*, 1996; Kulagin *et al.*, 1996; Pavlov *et al.*, 1996).

La côte de la mer Noire est densément peuplée et accueille une population permanente de 16 millions de personnes, à laquelle s'ajoutent, pendant la saison touristique estivale, 4 millions de visiteurs (PNUE, 1999). Le bassin versant comprend la majeure partie de 17 pays, 13 capitales et 160 millions d'habitants (BSEP, 1996). La mer Noire, qui est une mer intérieure fermée, caractérisée par des échanges hydriques limités et une circulation lente, est particulièrement exposée aux atteintes de la pollution (Vinogradov, 1994). L'apport de substances minérales et organiques issues de l'agriculture, de l'industrie et des eaux usées a entraîné son eutrophisation et la généralisation de la prolifération des algues. La pollution par les eaux usées introduit également des agents pathogènes humains dont certains sont associés à des maladies chez les dauphins. Des substances chimiques industrielles et agricoles sont par ailleurs présentes à des concentrations élevées et pourraient s'avérer à l'origine de l'immunodépression et de la baisse du taux de reproduction potentiel observées chez ces animaux.

Il a été suggéré que les pressions anthropiques intenses jointes à la vulnérabilité du milieu ont entraîné le basculement de l'écosystème de la mer Noire vers un nouvel état écologique dominé par certains prédateurs planctoniques marins et dans lequel les stocks de poissons sont fortement réduits.

## 2.3 Etat des populations

Il n'existe à ce jour aucune donnée scientifique fiable sur l'abondance des dauphins souffleurs en mer Noire. Des estimations récentes émanant de l'Union Soviétique et portant sur la période 1975-1993 (Mikhalev *et al.*, 1978; Yukhov *et al.*, 1986; Sokolov *et al.*, 1990; Mikhalev, 1996a; Yaskin et Yukhov, 1997) n'ont pas encore été examinées par le Comité scientifique de la Commission internationale de la chasse à la baleine (étude prévue en 2003). L'on estime toutefois que les effectifs des dauphins en mer Noire ont globalement chuté par suite de la surexploitation intense pratiquée jusqu'aux années 1980 par plusieurs pays pour la consommation humaine et la transformation industrielle. Il y aurait eu à l'origine jusqu'à 1,5-2 millions de cétacés de la mer Noire (Zemsky, 1996).

L'abondance relative des trois petits cétacés endémiques (*Tursiops truncatus ponticus*, *Phocoena phocoena relicta* et *Delphinus delphis ponticus*) dans ces prises et leur degré relatif d'épuisement ne sont pas connus avec certitude. Aucune information fiable sur des destructions volontaires de dauphins souffleurs de la mer Noire n'est disponible depuis la mise en application de l'interdiction de l'exploitation des cétacés en 1983 mais il est avéré que des prélèvements directs se poursuivent, y compris des captures pour les delphinariums et des prises résultant des conflits qui existent entre les mammifères marins et la pêche côtière (Birkun, 2002a).

## 2.4 Tendances des populations

En l'absence de toute donnée sur les tendances des populations, ces dernières sont évaluées sur la base des prises. Les captures à la senne coulissante de petits cétacés des trois espèces se sont chiffrées par dizaines de milliers par an, dépassant 100.000 animaux certaines années, jusqu'à l'effondrement de cette activité dans les années 1960 (Zemsky, 1996), l'exploitation se poursuivant toutefois en Turquie (Yel *et al.*, 1996). Au 20<sup>e</sup> siècle, dans l'ancien Empire russe puis en URSS, le nombre exact de cétacés de la mer Noire tués et transformés a très certainement dépassé 1,5 million, les trois espèces confondues, tandis que les autres pays riverains de la mer Noire en ont ensemble pêchés probablement 4 à 5 millions (Birkun *et al.*, 1992; Birkun et Krivokhizhin, 1996; Birkun, 2002a). L'état actuel des populations n'est pas connu mais elles pourraient en déclin.

## 2.5 Tendances géographiques

Aucune sous-population n'est connue. Comme indiqué plus haut, l'on suppose que les effectifs ont fortement baissé en raison de la surexploitation et de la destruction de l'habitat. La population de *Tursiops truncatus ponticus* se divise en plusieurs bandes bien distinctes de 60 à 150 animaux (Bel'kovich, 1996; Birkun, 2002a).

## 2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Le dauphin souffleur de la mer Noire chasse principalement les espèces benthiques de la zone néritique, notamment les poissons *Raja clava*, *Bothus maeoticus*, *Gadus euxinus*, *Scorpaena porcus*, *Mugil cephalus*, ainsi que des crustacés. Les poissons pélagiques sont également consommés s'ils sont présents en grande quantité (BSEIN, 1999). L'habitat correspond à une bande étroite le long de la côte alors que celui de *Delphinus delphis ponticus*, pélagique et extensif, couvre l'ensemble de la mer Noire.

## 2.7 Menaces

A l'évidence, le dauphin souffleur de la mer Noire est gravement menacé et remplit les critères biologiques de l'Annexe I de la résolution Conf. 9.24. Les menaces qui pèsent sur l'espèce et sur son habitat ont été soulignées en détail par plusieurs groupes internationaux d'experts et ont été reconnues par les différents Etats de l'aire de répartition. La décision Com. 11.23, adoptée par consensus à la CdP11, requiert du Secrétariat de la CITES qu'il coordonne ses mesures avec celles de l'organisation internationale pertinente (la Convention de Berne), de la Convention de Bucarest, de la Convention de Bonn et de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS).

### Menaces environnementales

L'écosystème de la mer Noire a été modifié et profondément dégradé par la pollution des cours d'eau et des côtes, le développement côtier, les perturbations dues aux trafics maritimes intenses, la surpêche et l'incidence d'espèces introduites telles que le cténophore *Mnemiopsis leidii*, qui domine désormais l'écosystème (GESAMP, 1997).

L'habitat principal du dauphin souffleur de la mer Noire subit également la pression continue des changements apportés par l'homme dans le fond marin, les côtes et les fleuves. Ces atteintes comprennent le dragage de chenaux, l'immersion en mer de sédiments, l'extraction de sable marin, la prospection pétrolière et gazière sous-marine et le chalutage par le fond. Certaines de ces activités font peser de graves menaces sur les dauphins par la dégradation généralisée de l'habitat qu'elles occasionnent et par le dérangement permanent ou périodique des bandes (Birkun, 2002a).

Le dauphin souffleur a un potentiel reproducteur peu élevé; les femelles ont une maturité sexuelle tardive (entre 5 et 12 ans), ne mettent pas qu'un petit à la fois et attendent longtemps entre chaque naissance (de 2-3 à 6 ans) (Leatherwood et Reeves, 1983; Evans, 1987; Tomilin, 1957; Burkin, 2002a). Il est peu probable que le taux de reproduction actuel, sans aucun doute affecté par les contraintes environnementales, parvienne à compenser les pertes par mortalité ou capture d'animaux vivants. Les cétacés de la mer Noire présentent un fort taux de contamination due à des arrivées importantes de produits polluants provenant des côtes et des cours d'eau. La contamination par le DDT est particulièrement élevée par rapport à d'autres régions du monde, ce qui indiquerait que cette substance est encore employée dans la région (Tanabe *et al.*, 1997). Les dauphins souffleurs de la mer Noire accumulent dans leurs tissus des taux élevés de polluants organiques persistants (BLASDOL, 1999; Birkun, 2002a).

**Mortalité accidentelle** – Les *Tursiops* se prennent facilement dans les filets de pêche et se blessent au contact des navires. Quatre pour cent des cétacés de la mer Noire retrouvés échoués et examinés entre 1989 et 1991 présentaient des blessures, des fractures osseuses ou des hématomes et 17 % des lésions gastriques semblables à des ulcérations provoquées par le stress (Evans, 1993). Les prises incidentes de dauphins souffleurs ont lieu dans les eaux peu profondes du plateau continental, au large des six Etats de l'aire de répartition (Birkun, 2002a). Le niveau de cette mortalité n'est pas établi mais il serait significatif: des cétacés ont été relevés dans 113 filets sur un total de 3450 examinés en Crimée en 1980-1981 (Zhuravleva *et al.*, 1982) et 194 dauphins morts ont été retrouvés dans les filets dérivants de 14 navires turcs arrêtés au printemps de l'année 1992 (Pasyakin, 1991). Etant donné l'intensité de la pêche dans la mer Noire, les prises incidentes sont probablement très nombreuses (Evans et Addink, 1993). Vingt dauphins sont morts en 1998, pris dans des filets de pêche au turbot (Svilen Enev, com. pers. à la *Whale and Dolphin Conservation Society*, 9/9/98).

**Raréfaction des ressources alimentaires** – Les pêcheries côtières et pélagiques peuvent affecter les dauphins souffleurs de la mer Noire en exploitant de façon excessive les poissons dont ils se nourrissent (Birkun, 2002a). Il semblerait qu'en 10 ans seulement les pêcheurs locaux aient vu le nombre d'espèces de poissons qui fréquentaient leurs eaux passer de 170 à 44. Cette situation pourrait être à l'origine d'une concurrence intense pour la nourriture et rendre les animaux plus sensibles aux maladies, aux infections parasitaires et aux polluants toxiques (Birkun *et al.*, 1992).

**Maladies** – Le taux de mortalité normal dans les populations de dauphins souffleurs de la mer Noire n'est pas connu mais il existe dans la nature des agents pathogènes capables de provoquer chez cette espèce des maladies mortelles (Birkun *et al.* 1992, Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Les échouages de cétacés comptabilisés en Crimée (Krivokhizhin et Birkun, 1999; Birkun, 2002a; Birkun, 2002b) mettent en évidence l'augmentation de la mortalité naturelle chez le dauphin souffleur depuis 1989. Un pic important a été relevé en 1990, avec 20 animaux échoués sans que les causes de l'échouage aient été élucidées (Krivokhizhin et Birkun, 1999; Birkun, 2002a).

D'après plusieurs chercheurs, les cétacés de la mer Noire présentent actuellement une proportion inhabituelle d'individus en mauvaise santé et un taux de mortalité important, à rapprocher de l'état de l'environnement dans la mer Noire (par exemple Bogdanova *et al.* 1996 et com. pers. d'A. A. Birkun, du Laboratoire BREMA en Ukraine, à la WDSCS). La pollution industrielle et la pollution par les eaux usées ont été corrélées avec l'état sanitaire des cétacés – la première en tant que facteur d'immunodépression et la seconde comme source importante d'agents infectieux. Les affections pathologiques les plus fréquemment observées en mer Noire chez les cétacés échoués ou pris accidentellement dans des engins de pêche sont les pneumonies et les sinusites provoquées par des nématodes, les gastrites causées par des trématodes et des désordres dermatologiques, intestinaux, hépatiques et ganglionnaires dus à des cestodes (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Les infections pulmonaires provoquées par des nématodes (compliquées par des surinfections bactériennes et éventuellement virales) ont été relevées comme première cause de mortalité "naturelle" chez les cétacés de la mer Noire. Sur les dauphins souffleurs examinés en 1989-1991, 67% présentaient des lésions destructrices au niveau des poumons (Birkun *et al.*, 1992). Plusieurs

échouages massifs de cétacés ont eu lieu en mer Noire, apparemment liés à des déficiences immunitaires exacerbées par la pollution (y compris des poussées épidémiques de morbillivirus) (Birkun *et al.*, 1999). Une semblable poussée d'épizooties a affecté beaucoup d'autres populations de mammifères marins ailleurs dans le monde (Simmonds et Mayer, 1997).

### Exploitation commerciale

La pêche ciblée, pour la transformation ou la capture (voir section 3) compte au nombre des pressions qui s'exercent sur les dauphins de la mer Noire. L'ensemble des pays riverains de la mer Noire sont engagés dans l'industrie de transformation des dauphins basée sur la destruction massive de ces animaux (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Une pêcherie spécialisée sur ces espèces a été mise en place en Russie en 1870, essentiellement pour la production d'huile de cétacé (Birkun, 2002b). La Turquie s'y est associée à partir des années 1930, avec des prises annuelles de 40.000 à 70.000 animaux (Berzin et Yablokov, 1978). Les prises ont culminé en 1938 avec 147.652 individus pour la seule URSS (Bodrov *et al.*, 1958). La pêche commerciale au dauphin a été interdite par l'URSS, la Géorgie, la Bulgarie et la Roumanie en 1966, et par la Turquie en 1983. Il semble que le braconnage se poursuive, et il y aurait des preuves d'abattage illicite massif en Turquie (Anonyme, 1991). L'exploitation illicite des ressources biologiques marines constitue l'un des plus graves problèmes environnementaux, économiques et sociaux qui affectent l'ensemble de la région de la mer Noire (Birkun, 2002b).

## 3. Utilisation et commerce

Depuis les années 1960, plusieurs centaines (sans doute jusqu'à un millier) de dauphins souffleurs de la mer Noire ont été capturés vivants au large de l'URSS et de la Roumanie à des fins militaires, commerciales et scientifiques. La Fédération de Russie et l'Ukraine poursuivent ces captures dans la baie de Taman (détroit de Kertch) et au large du sud de la Crimée (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Les captures se font à l'aide de sennes coulissantes et occasionnent parfois le décès d'individus isolés ou de plusieurs animaux par stress et asphyxie (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Lorsque les delphinariums sont apparus dans les pays riverains de la mer Noire, des centaines de dauphins auraient été noyés suite à l'emploi d'une technique de capture inadaptée (la méthode dite "aloman"); de façon générale, ces cas de mortalité ont été passés sous silence (Birkun *et al.*, 1992; Birkun, 2002a).

### 3.1 Utilisation au plan national

Il n'est pas facile de séparer l'utilisation au plan national des échanges internationaux. Des captures pour les delphinariums, la recherche et l'exportation commerciale ont été réalisées dans certains des Etats de l'aire de répartition, dont la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Géorgie (Entrup et Cartlidge, 1998). L'ampleur de ces prélèvements à usage interne n'est pas établi. Certains dauphins expédiés à l'étranger ont par la suite été réimportés dans leur pays d'origine et ont pu alors être utilisés localement ou réexportés.

Il existe actuellement huit delphinariums en Russie, huit en Ukraine, un en Roumanie et un en Bulgarie (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b). Ces établissements ont actuellement un effectif total de 80 à 120 mammifères marins (essentiellement des dauphins souffleurs) (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b), dont 40 à 50 dauphins souffleurs en Ukraine (Birkun et Krivokhizhin, 2001; Birkun 2002a) et trois en Roumanie. La capacité d'accueil déclarée des delphinariums de l'ensemble des Etats de l'aire de répartition est de plus de 150 mammifères marins. Parmi les anomalies signalées en 1992, l'on notera l'absence de systèmes de filtrage et de stérilisation de l'eau, ainsi que la mauvaise circulation de l'eau. En Ukraine au moins, la moitié des établissements ont une série de défauts – absence de systèmes de préparation et de stérilisation de l'eau, circulation trop lente de l'eau, équipement obsolète et constructions dégradées (Birkun, 2002a). Birkun *et al.* (1992) signale que 24 à 48 cétacés sauvages sont capturés chaque année pour remplacer les animaux qui meurent dans les delphinariums. Pneumonies d'origine bactérienne et septicémies sont les causes les plus fréquentes de ces morts. Le rôle joué par les allergies et les déficiences immunitaires secondaires

dans la pathogénèse des maladies infectieuses des cétacés a été mis en évidence (Birkun *et al.*, 1990). Aucun programme ou technique de reproduction en captivité des cétacés de la mer Noire n'a réussi (Birkun, 2002a; Birkun, 2002b).

L'Ukraine, alors qu'elle faisait partie de l'URSS, a capturé et dressé 70 dauphins souffleurs de la mer Noire pour les "Forces spéciales". A la fin de la guerre froide, les animaux dressés n'ayant plus d'utilité, les militaires ont tenté de persuader les compagnies pétrolières qu'après un dressage complémentaire, les dauphins pourraient leur rendre des services. En 1994, un grand nombre de dauphins souffleurs de la mer Noire originaires des forces armées étaient gardés dans des conditions déplorables en Ukraine (anon., 1994). Le sort de ces animaux n'est pas connu, bien que trois ans plus tard, une vingtaine de dauphins souffleurs aient été intégrés dans des programmes thérapeutiques (Specter, 1997). Il n'y a plus à présent de cétacés en captivité en Géorgie (com. pers. d'Iraki Shavgulidze, du *Noah's Ark Center for the Recovery of Endangered Species* Birkun, 2002a). L'ancien delphinarium de Batumi gardait 7 ou 8 individus; la mortalité y était élevée et les remplacements effectués à partir des populations locales; aucune reproduction n'y a été signalée.

### 3.2 Commerce international licite

Dans les années 1980 et 1990, l'exploitation de cétacés gardés en captivité dans des Etats de l'aire de répartition s'est intensifiée et le nombre de delphinariums saisonniers présentant des animaux au public et proposant des activités récréatives en compagnie de dauphins s'est accru. Au cours de la dernière décennie, les exportations de dauphins souffleurs de la mer Noire se sont développées et des animaux ont été expédiés vers les pays suivants: Argentine, Biélorussie, Canada, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Hongrie, Iran, Israël, Lituanie, Roumanie, Turquie, Viet Nam et les pays de l'ex-Yougoslavie (Entrup et Cartlidge, 1998; Birkun, 2002a; Birkun, 2002b).

Il est évident qu'un commerce international important de dauphins souffleurs a existé en provenance de la mer Noire. Les volumes maximaux en cause ne sont pas connus car certains envois à l'étranger étaient illégaux et n'ont pas été enregistrés. Les données du WCMC font état de l'exportation d'au moins 112 *Tursiops truncatus ponticus* entre 1990 et 2001. Toutefois, le WDCS signale l'existence d'exportations non enregistrées par les pays d'importation, ce qui ferait passer à au moins 120 le nombre d'animaux exportés (WDCS, 2002).

Une enquête récente a permis de retrouver la trace de 43 dauphins souffleurs exportés entre 1990 et 1997 d'Ukraine, de Géorgie et de Russie vers des delphinariums étrangers (Entrup et Cartlidge, 1998). Les informations étant incomplètes, ces transferts ne peuvent être reconstitués dans le détail. Au moins 20 de ces animaux sont morts et trois autres le sont probablement. Neuf seulement d'entre eux ont été confirmés encore en vie en 1997 (Entrup et Cartlidge, 1998). D'autres échanges commerciaux ont été signalés depuis cette date et la WDCS a pu réunir des informations détaillées concernant 70 exportations de dauphins. Trente-deux dauphins sont morts, trois sont présumés morts, et le sort de bien d'autres se trouvant dans des pays tels que l'Iran ou les Emirats arabes unis n'est pas connu. Les négociants qui proposent des spécimens sur Internet offrent une garantie de survie de 15 jours seulement (WDCS, 2002).

### 3.3 Commerce illicite

L'ampleur réelle du commerce illicite n'est pas connue. Il n'est pas certain, les données étant insuffisantes, que les exportations de dauphins souffleurs relevées par la WDCS depuis 1990 (Entrup et Cartlidge, 1998; WDCS, 1999, 2000 et 2002) en provenance des états riverains de la mer Noire aient rempli les conditions requises par l'Article IV de la CITES. Ainsi n'est-il pas établi que le but des transactions (reproduction en captivité ou fins commerciales) et la source des spécimens (né en captivité ou prélevé capturé dans la nature) aient été correctement notés sur les permis d'exportation – voire même qu'ils y étaient mentionnés. De même, comme le niveau des prélèvements était (ou est) vraisemblablement non durable, il est peu probable que l'avis de commerce non préjudiciable requis ait été fourni.

### 3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

La population est vraisemblablement en déclin et son habitat gravement dégradé et en voie d'épuisement; tout prélèvement d'animaux ne fait qu'accélérer encore le processus. La Géorgie et les Etats-Unis d'Amérique avaient présenté à la CdP11 une proposition visant à transférer *Tursiops truncatus ponticus* à l'Annexe I. Cette proposition avait reçu un appui énergique des Parties, y compris des Etats de l'aire de répartition et des Etats d'importation, ainsi que des examinateurs indépendants. Ainsi, dans son analyse des propositions d'amendement des annexes de la CITES, l'UICN a-t-elle déclaré que "les examinateurs conviennent que la population est menacée et qu'une approche préventive est nécessaire, ainsi qu'un meilleur contrôle du commerce; la plupart des examinateurs conviennent également que les arguments en faveur du transfert de la population sont irréfutables et qu'une série de graves menaces pèsent sur cette population".

### 3.5 Reproduction en captivité à des fins commerciales (hors des pays d'origine)

Si l'argument de la reproduction en captivité a souvent été utilisé pour justifier l'exportation de dauphins souffleurs pour leur présentation au public, un seul aquarium marin y est parvenu hors de la région de la mer Noire, en Israël (Entrup et Cartlidge, 1998; Birkun, 2002a). Les nouveaux établissements sont souvent peu adaptés à la reproduction en captivité et même simplement à l'accueil de ces animaux.

## 4. Conservation et gestion

### 4.1 Statut légal

#### 4.1.1 National

La Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Roumanie et la Turquie interdisent les prélèvements intentionnels de dauphins en mer Noire. Le dauphin souffleur de la mer Noire a été inscrit au *Red Data Book* de l'Ukraine en 1989, en vertu de quoi il doit faire l'objet de programmes nationaux de protection. Il figure également, depuis les années 1980 dans les *Red Data Books* de la Bulgarie, de la Fédération de Russie et de la Géorgie. Dans ce dernier pays, la sous-espèce est protégée aux termes de la loi de 1996 sur la protection de la faune sauvage, Article 30, par lequel tous les mammifères marins sont protégés et les prélèvements à des fins autres que scientifiques, pédagogiques et vétérinaires sont interdits. L'ensemble des trois cétacés de la mer Noire feront prochainement partie d'une nouvelle liste rouge géorgienne.

#### 4.1.2 International

Tous les cétacés ne figurant pas à l'Annexe I de la CITES ont été inscrits à l'Annexe II en 1979. L'espèce *Tursiops truncatus* est considérée par l'UICN comme une espèce pour laquelle les données disponibles sont insuffisantes. La sous-espèce (population) de la mer Noire figure également à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et le Plan d'action mondial du PNUE pour les mammifères marins la classe parmi les taxons en danger. La sous-espèce est par ailleurs protégée par la Convention de Berne (aux termes de l'Annexe II qui impose un devoir clair et non équivoque de protection de l'habitat; la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie comptent parmi les Etats Parties) ainsi que de la directive 92/43/CEE de la Communauté européenne.

Les Etats de l'aire de répartition riverains de la mer Noire ont convenu de mettre en place un certain nombre de mécanismes régionaux pour maîtriser et prévenir la pollution et préserver et accroître la biodiversité de la mer Noire. En novembre 2001, le Comité permanent de la Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (Convention de Berne) a adopté la recommandation N° 86 sur la conservation du dauphin souffleur de la

mer Noire *Tursiops truncatus ponticus*, recommandant à ses Parties contractantes de faire appliquer strictement l'interdiction de capture et de maintien en captivité d'animaux de cette sous-espèce, de soutenir les efforts consentis en vue d'une amélioration de sa protection dans le cadre de la CITES et d'appuyer une coordination régionale des actions de conservation en sa faveur (voir section 2.7).

L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS), entré en vigueur en juin 2001, interdit le prélèvement intentionnel de cétacés, notamment des spécimens vivants. La première Réunion des Parties à l'ACCOBAMS a adopté la résolution 1.12 sur la conservation du dauphin souffleur de la mer Noire, qui appelle à consacrer plus d'efforts à la lutte contre le prélèvement intentionnel et le maintien en captivité d'animaux de cette population et qui insiste sur la nécessité de transférer cette sous-espèce à l'Annexe I de la CITES (voir sections 2.7 et 4.2).

## 4.2 Gestion de l'espèce

### 4.2.1 Surveillance continue de la population

Il n'existe pas actuellement de programme officiel consacré au suivi de l'état de la population. En Géorgie, le suivi mis en œuvre par le Centre d'activité sur la biodiversité de Batumi devrait prochainement être intégré au Programme TACIS pour la mer Noire, actuellement en préparation conformément à l'Action n° 3 des Priorités internationales de mise en application établies par l'ACCOBAMS au cours de la RdP1.

### 4.2.2 Conservation de l'habitat

Il n'existe pas actuellement de programme officiel consacré à la conservation de l'habitat. En Géorgie, le parc national de Kolkheti, actuellement en voie de réalisation (avec le soutien de la Banque mondiale), englobera les eaux côtières adjacentes utilisées par les dauphins souffleurs. L'Action n°4 des Priorités établies par l'ACCOBAMS lors de la RdP1 recommande la préparation et la réalisation d'actions pilotes de conservation et de gestion dans certains secteurs bien délimités comprenant des milieux d'importance vitale pour les populations d'espèces prioritaires (*Delphinus delphis*, *Phocoena phocoena*, *Physeter macrocephalus*, *Tursiops truncatus*). Il y a un certain nombre d'accords ou de plans conçus pour réduire la pollution dans la mer Noire, dont la Convention de Bucarest, la Déclaration d'Odessa et le Plan d'action stratégique pour la restauration et la protection de la mer Noire (BS-SAP) signé en 1996 par l'ensemble des Etats des aires de répartition.

### 4.2.3 Mesures de gestion

L'Action n°6 des Priorités établies par l'ACCOBAMS au cours de la RdP1 recommande la constitution d'un Plan de conservation pour les cétacés de la mer Noire. Ce projet envisage une coopération entre l'ACCOBAMS et la Commission pour la mer Noire afin de préparer une proposition à présenter au FEM concernant un plan détaillé de conservation et de gestion pour les cétacés de la mer Noire. Ce plan doit prévoir des actions de recherche visant à compléter nos connaissances en matière de répartition géographique, d'abondance, de structure des populations et de facteurs susceptibles de remettre en cause la conservation des trois espèces concernées, ainsi que des mesures de gestion telles que la création de zones de protection spéciales, la mise au point et l'application de réglementations visant à accroître la durabilité des activités humaines dans la région et la mise en œuvre d'actions de formation, d'éducation et de sensibilisation (ACCOBAMS, 2002a).



#### 4.3 Mesures de contrôle

##### 4.3.1 Commerce international

Il n'y a pas d'autres mesures de contrôle du commerce international que celles de la CITES.

##### 4.3.2 Mesures internes

Il n'existe aucune mesure de contrôle interne veillant à la durabilité des prélèvements. Il est prévu que la ratification de l'ACCOBAMS suscite la mise en place de mesures de ce type dans le cadre de plans de conservation nationaux. En Géorgie, des inspecteurs maritimes sont présents dans les deux principaux ports de Batumi et de Poti pour surveiller les captures et les exportations (aucune depuis 1992).

#### 5. Information sur les espèces semblables

Il convient de noter, en ce qui concerne l'identification des animaux faisant l'objet d'échanges commerciaux, que le commerce du dauphin souffleur de la mer Noire ne concerne que des animaux vivants et entiers (plutôt que des parties du corps). La morphologie du dauphin souffleur de la mer Noire est semblable à celle des dauphins souffleurs évoluant dans d'autres eaux mais la présence de marques distinctives et d'autres caractéristiques rend possible une reconnaissance individuelle. En outre, les animaux pourraient être cryomarkés pour faciliter leur suivi dans le commerce. Il est possible que les recherches génétiques sur ce taxon, qui ne font que commencer, permettent à l'avenir de mettre au point des nouveaux outils pour perfectionner l'identification individuelle.

#### 6. Autres commentaires

Les Etats-Unis d'Amérique et la Géorgie ont consulté en 2000 l'ensemble des Parties à la CITES ainsi que des Etats non Parties qui sont au nombre des Etats de l'aire de répartition de *Tursiops truncatus ponticus*. La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ont approuvé le transfert de l'espèce de l'Annexe II à l'Annexe I, tandis que la Fédération de Russie et l'Ukraine ne se sont pas prononcées. D'autres consultations ont été faites en 2002, dont les réponses seront communiquées au Secrétariat de la CITES en temps voulu.

#### 7. Remarques supplémentaires

Les Parties à la CITES sont instamment invitées à noter que les efforts consentis par l'ACCOBAMS, la Convention de Berne et les autres instruments internationaux et régionaux qui œuvrent en faveur de mesures efficaces pour la conservation du dauphin souffleur de la mer Noire sont compatibles avec le transfert de l'Annexe II à l'Annexe I de cette sous-espèce géographiquement isolée.

*Tursiops truncatus ponticus* remplit les critères biologiques énoncés dans la résolution Conf. 9.24 pour inscription à l'Annexe I, à savoir:

Critère B: La population sauvage a une aire de répartition restreinte et présente [...] (iii) une grande vulnérabilité due à la biologie ou au comportement [...] de l'espèce [...] et (iv) une diminution observée, déduite ou prévue [...] du nombre d'individus, de la superficie ou de la qualité de l'habitat et du potentiel reproducteur.

Critère C: Un déclin du nombre d'individus dans la nature [...] (ii) déduit ou prévu sur la base [...] de niveaux ou de modes d'exploitation et de menaces résultant de facteurs extérieurs tels que les effets des agents pathogènes, des espèces concurrentes, des parasites, des prédateurs, des espèces introduites, de l'hybridation et ceux des toxines et des polluants [...].

## 8. Références

- ACCOBAMS. 2002a. Annex 1. International Implementation Priorities for 2002-2006. Préparé par Giuseppe Notarbartolo di Sciara, consultant contractuel auprès du Secrétariat de l'Accord intérimaire.
- ACCOBAMS. 2002b. Resolution 1.12. Conservation of the Black Sea *Tursiops truncatus*: Bottlenose Dolphin.
- Anonyme. 1991. Turkey - Dark days for Black Sea dolphins. WDCS News N7:5.
- Anonyme. 1994. Report on the findings of the Working Committee on Captive Marine Mammals in the Ukraine, Antibes, 1994
- Bel'kovich, V. M. 1996. The population structure of three species of Black Sea dolphins as an adequate basis of their abundance estimation. Page 71 in B. Öztürk, éd., Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie. PNUE.
- Berzin, A. A. et A. V. Yablokov. 1978. Quantity and population structure of the most exploited world ocean's cetacean species. Zool. Zh. 57, N12:1771-1785.
- Birkun, A. Jr. 2002a. The current status of bottlenose dolphins (*Tursiops truncatus*) in the Black Sea. Rapport pour la première Réunion des Parties à l'ACCOBAMS, Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique.
- Birkun, A. Jr. 2002b in Notarbartolo di Sciara (Ed.), Cetaceans of the Mediterranean and Black Seas: state of knowledge and conservation strategies. Rapport pour le Secrétariat de l'ACCOBAMS, Monaco, février 2002; 219 p., 21 fig., 12 tabl.
- Birkun, A. A., Jr., V. V. Karpitsky, I. F. Kiryukhin et N. A. Miloserdova. 1990. Bacterial mixtinfections under maintenance of bottlenose dolphins in captivity. Pages 25-26 in V. A. Zemsky *et al.* (éds), Marine Mammals: Compte-rendu de la 10ème Conférence de toute l'Union sur la recherche, la conservation et l'utilisation rationnelle des mammifères marins, Kaliningrad. Acad. Nauk, Moscou.
- Birkun, A. A. Jr., S. V. Krivokhizhun, A. B. Shvatsky, N. A. Miloserdova, G. Yu. Radygin, V. V. Pavlov, V. N. Nikitina, Ye. B. Goldin, A. M. Artov, A. Yu. Suremkina, Ye. P. Zhivkova et V. S. Plebansky. 1992. Present status and future of Black Sea dolphins. Compte-rendu de la 6ème Conférence annuelle de la *European Cetacean Society*, San Remo, Italie, 20-22 février 1992: 47-53. E.C.S., Cambridge, Royaume-Uni.
- Birkun, A.A., Jr. et S.V. Krivokhizhin 1996. Present state and causes of the Black Sea cetacean populations suppression. Communications 1 et 2. Vestnik Zoologii, N3:36-42 et N4-5:53-59 (en russe).
- Birkun, A., T. Kuiken, D. M. Haiïne, C. R. Joiris, S. Krivokhizhin, A. D. M. E. Osterhaus, U. Siebert et M. Van de Bildt. 1999. Evidence of morbilliviral disease in Black Sea common dolphins. Pages 323-327 in, P. G. H. Evans et E. C. M. Parsons, éds., European Research on Cetaceans 12: Compte-rendu de la 12ème Conférence annuelle de la *European Cetacean Society*, Monaco, 20-24 janvier 1998.
- Birkun A.A., Jr. et S.V. Krivokhizhin 2001. Contemporary state of marine mammal populations in the Black and Azov Seas: National Report. Pp. 27-37 in: A.A. Birkun, Jr., S.I. Gubar, V.I. Karamushka, S.V. Krivokhizhin et Ya.I. Movchan (Eds.), Marine mammals in the waters of Ukraine (Compte-rendu du Séminaire sur la recherche et la conservation des cétacés de la mer Noire et sur l'évaluation des préalables à l'adhésion de l'Ukraine à l'ACCOBAMS, Kiev, Ukraine, 30 mars 2001). Andriivsky Publ. Center, Kiev, 44 p. (en ukrainien).
- BLASDOL. 1999. Estimation of human impact on small cetaceans of the Black Sea and elaboration of appropriate conservation measures: Rapport final pour l'Inco-Copernicus de la Communauté européenne (contrat No. ERBIC15CT960104). C.R. Joiris (Coord.), Université Libre de Bruxelles, Belgique; Laboratoire BREMA, Ukraine; Université Justus Liebig de Giessen, Allemagne; Institut des pêcheries, Bulgarie; Institut d'écologie marine et des pêcheries, Georgie. Bruxelles, 113 p..
- Bodrov, V. A., S. N. Grigoryev et V. A. Tveryanovitch. 1958. Techniques and technology in processing of marine mammals (whales, dolphins, pinnipeds). Pischepromizdat, Moscou.
- Bogdanova, L., E. Kapustina, N. Kaganova et S. Matisheva. 1996. Estimation of the state of the Black Sea bottlenose dolphin population. Pages 86-87 in B. Öztürk, éd., Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie. PNUE.

- BSEIN. 1999. <http://bsein.mhi.iuf.net/redbook/txt/tursiops.htm>
- BSEP - Black Sea Environmental Programme. 1996. The Black Sea. A unique environment: <http://www.dominet.com.tr/blacksea/unique.htm>.
- Buckland, S. T., T. D. Smith et K. L. Cattanach. 1992. Status of small cetacean populations in the Black Sea: Review of current information and suggestions for future research. Rep. Int. Whal. Commn 42:513-516.
- Çelikkale, M. S., S. Ünsal, H.F. Durukanoglu, H. Karaçam et E. Düzgünes. 1988. Karadeniz'de Yasayan Yunus Stoklarının Belirenmesi ve Biyolojik Özelliklerinin Tesbiti. Trabzon (en turc, avec un résumé en anglais). 101pp.
- ECS (European Cetacean Society) 1993. Newsletter no. 18. p.7.
- Entrup, N. et D. Cartlidge. 1998. The dolphin traders. An investigation into the world-wide trade and export of Black Sea bottlenose dolphins (*Tursiops truncatus*) from the Ukraine and Russia, 1990-1997. Rapport pour la *Whale and Dolphin Conservation Society*, Royaume-Uni.
- Evans, P.G.H. 1987. The Natural History of Whales and Dolphins. Facts on File, New York.
- Evans, P.G.H. et M. Addink. 1993. European Cetacean Society Newsletter 18: 6-7
- GESAMP (1997) Opportunistic Settlers and the Problem of the ctenophore *Mnemiopsis leidyi* invasion in the Black Sea, Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO/OMM/AIEA/NU/PNUÉ chargés d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin. GESAMP Reports and Studies No:58, 84pp.
- Krivokhizhin, S.V. et A.A Birkun,, Jr. 1999. Strandings of cetaceans along the coasts of Crimean peninsula in 1989-1996. Pp. 59-62 in: P.G.H. Evans et E.C.M. Parsons (Eds.), European research on cetaceans – 12 (Compte-rendu de la 12ème Conférence annuelle de la *European Cetacean Society*, Monaco, 20-24 janvier 1998). ECS, Valence, 436 p..
- Kulagin, V. V., L. N. Bogdanova, O. G. Mironov et A. L. Morozova. 1996. Molysmology and bottlenose dolphin abundance in the Black Sea. in B. Öztürk, éd. Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie. PNUÉ.
- Leatherwood, S. et R.R Reeves. 1983. The Sierra Club Handbook of Whales and Dolphins. Sierra Club Books, San Francisco.
- Mikhalev, Yu.A., Savusin, V.P. et F.E. Zelyonaya. 1978. On the numbers of Black Sea dolphins. Pp. 226-227 in: Marine Mammals (Compte-rendu de la 7ème Conférence de toute l'Union sur la recherche, la conservation et l'utilisation rationnelle des mammifères marins, Moscou, 1978). (en russe).
- Mikhalev, Y. A. 1996. Experience of the abundance estimation of the Black Sea dolphin based on the aerial survey. Pages 77-78 in B. Öztürk, éd., Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie. PNUÉ.
- Natoli, A, 2002. Genetic Differentiation of the Black Sea Bottlenose Dolphins population (*Tursiops ssp*). A Brief Communication, Ada Natoli . Mai 2002.
- Pasyakin, V. 1991. The Operation 'Kalkan' was completed. Korortyny Krym, N78, P4.
- Pavlov, V., A. Artov et T. Zhuravleva. 1996. Impact of fishing on Black Sea dolphins off the Crimea coasts. Pages 41-43 in B. Öztürk, éd., Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie. PNUÉ.
- PNUÉ. 1999. <http://www.grid.unep.ch/bsein/publish/populat.htm> Rice, D. W. 1998. Marine mammals of the world. Systematics and distribution. Spec. Pub. Soc. Mar. Mamm. 4, 231pp.
- Simmonds, M. P. et S. Mayer. 1997. An evaluation of environmental and other factors in some recent marine mammal mortalities in Europe: Implications for conservation and management. Environ. Rev. 5:89-98.
- Sokolov V.E., Yaskin V.A. et V.L. Yukhov. 1990. Distribution and numbers of Black Sea dolphins. Pp. 178-179 in: Compte-rendu du 5<sup>e</sup> Congrès de la Société de thériologie d'URSS, Vol. 3 (Moscou, 1990). (en russe).
- Specter, M. 1997. Killer dolphins retire. International Herald Tribune. 5 août 1997.

- Tanabe, S, B. Madhusree, A. A. Öztürk, R. Tatsukawa, N. Miyazaki, E. Özdamar, O. Aral, O. Samsun et B. Öztürk. 1997. Persistent organochlorine residues in harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) from the Black Sea. *Mar. Poll. Bull.* 34: 338-347.
- Tomilin, A.G. 1957. Mammals of the USSR and adjacent countries. Vol. IV. Cetaceans. Editions de l'Académie des sciences de l'URSS, Moscou, 717p. (en russe).
- Tomilin, A. G. 1967. Mammals of the U.S.S.R. and adjacent countries. Vol. 9, Cetacea. Programme israélien pour la traduction scientifique, Jerusalem, 1967.
- Vinogradov, M. E. 1996. Contemporary state of the ecosystem of the Black Sea open regions and changes in the food base of dolphins. Pages 11-12 *in* B. Öztürk, éd., *Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie.* PNUE.
- Wells, R. S. et M. D. Scott. 1999. Bottlenose dolphin *Tursiops truncatus* (Montagu, 1821). Pages 137-182 *in* S. H. Ridgway et R. Harrison, édés. *Handbook of Marine Mammals.* Vol. 6. Academic Press, San Diego.
- Whale and Dolphin Conservation Society. 1999. Update on the trade with bottlenose dolphins originating from the Black Sea. (Rapport non publié).
- Whale and Dolphin Conservation Society. 2000. Update on the trade with bottlenose dolphins originating from the Black Sea. (Rapport non publié).
- Whale and Dolphin Conservation Society. 2002. WDCS Briefing. Black Sea bottlenose dolphin. Documentation pour la 18ème réunion du Comité pour les animaux.
- Yaskin V.A. et V.L. Yukhov 1997. The numbers and distribution of Black Sea bottlenose dolphins. P. 19-26 *in*: V.E. Sokolov et E.V. Romanenko (Eds.), *The Black Sea bottlenose dolphin *Tursiops truncatus ponticus*: Morphology, physiology, acoustics, hydrodynamics.* Nauka, Moscou, 672 p. (en russe).
- Yel, M., E. Özdamar, A. Amaha et N. Miyazaki. 1996. Some aspects of dolphin fishery on the Turkish coast of the Black Sea. Pages 31-39 *in* B. Öztürk, éd. *Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie.* PNUE.
- Yukhov, V.L., Petukhov A.G. et A.I. Korkhov. 1986. Estimation of the abundance of Black Sea dolphins. *Biologia morya*, N6:64-68. (en russe).
- Yukhov *et al.*, 1986; Sokolov *et al.*, 1990; Mikhalev, 1996 a; Yaskin et Yukhov, 1997
- Zemsky, V. A. 1996. History of the Russian fishery of dolphins in the Black Sea. Pages 46-48 *in* B. Öztürk, éd. *Compte-rendu du premier Symposium international sur les mammifères marins de la mer Noire, 27-30 juin 1994, Istanbul, Turquie.* PNUE.
- Zhuravleva, T.M., Shalamov, A.I. et Y.G. Prutko. 1982. Supervision over the observance of dolphin fisheries ban in the Black Sea. Pp. 123-124 *in*: *Recueil d'analyses de la 8ème Conférence de toute l'Union sur la recherche, la conservation et l'utilisation rationnelle des mammifères marins (Astrakhan, URSS, 5-8 octobre 1982).* Astrakhan, 435 p. (en russe).



**MINISTRY OF ENVIRONMENT AND WATERS**  
"NATIONAL NATURE PROTECTION SERVICE" DIRECTORATE  
CITES Management Authority of Bulgaria



22, Maria Louiza Blvd. 1000 Sofia, Bulgaria, Tel. (00 359 2) 940 6537, Fax (00 359 2) 981 6610,  
E-mail: [nnpsf@moew.government.bg](mailto:nnpsf@moew.government.bg)

To  
**CITES Management Authority of Georgia**  
**Ministry of Environment**  
**Department of Biodiversity Protection**  
**68, Kostava Str.**  
**380015 Tbilisi**

Ref. Your letter No10-31/136, 16 May 2002

Dear Colleagues,

According to the scientific expertise provided by the Institute of Fisheries and Aquacultures, Varna and the information available in the Ministry of Environment and Water, the wild population of the Black Sea bottlenose dolphin *Tursiops truncatus ponticus* is not a subject to capture and trade in Bulgaria.

Deliberate capture of dolphins in Bulgaria is strongly prohibited since 1966.

No export of live specimens or products from the wild population has been recorded. The last export of 3 captive-bred live animals to India was recorded in 1998.

The incidental killing, the water pollution, food deficiency and physiological or pathogenic disturbances seem to be the factors that significantly threaten the dolphins population along the Bulgarian Black Sea coast.

Unfortunately there is no scientific evidence to demonstrate that the population of bottlenose dolphins in Black Sea is declining, stable or increasing, but considering the threats, mentioned above and the low reproductivity of these species affected by 11-12 years maturation period, 12 month of pregnancy and the vulnerability of the newborn, we agree that precautionary approach and better protection and decisive measures are needed.

In agreement with the Recommendation No 86 (2001) of the Bern Convention on the Conservation of the Black Sea bottlenose dolphin and the Resolution 1.12 of ACCOBAMS (MOP1, 2002) for the Conservation of the Black Sea *Tursiops truncatus*: bottlenose dolphin, the CITES Management Authority of Bulgaria supports the proposal that Georgia intends to submit to the 12 th Meeting of Parties to CITES for transferring the Black Sea and Azov Sea population of the Bottlenose Dolphin from Appendix II to Appendix I.

Sincerely yours,

Christo Bojinov  
Director NNPS

- 1

Nr. 125471/AD  
Data 21.05.2008



**ROMANIA**  
**MINISTRY OF WATERS AND ENVIRONMENTAL PROTECTION**  
Directorate of Biodiversity Protection and Conservation, Protected Areas and Natural Monuments

**CITES Management Authority**

12 Libertatii Blvd, sector 5, Bucharest, 70005, tel: +40 1 410 0531  
Fax: +40 1 410 0282; e-mail: biodiv@mnappm.ro

**To: Dr. Malan Lindeque,  
Chief, Scientific Support Unit**

**Subject: Conservation and management of Black Sea bottlenose dolphins**

.....  
due to following reasons:

- The Appendix II of CITES comprises species which "although are not threatened with extinction yet, they should become vulnerable in the case when the trade with individuals or part of individuals or products from them are not under strictly regulations" or in the geographic scope of ACCOBAMS this species is "already threatened with extinction" being entered the Black Sea Red Data Book, justifying enough the transfer.
- ACCOBAMS clearly addresses the problem of live capture of cetaceans in its waters and calls on Parties to "prohibit and take all necessary measures to eliminate any deliberate taking of cetaceans" (Article II). Ratifying the ACCOBAMS agreement, by the Law no.91/2000, Romania should comply with all its provisions, including those of Article II.
- As Party and Partner of ACCOBAMS, Romania took part at the first Meeting of Parties, where the Resolution 1.12 proposing the transfer of the bottlenose dolphin in Appendix I of the CITES, in order to strengthen the prohibition measures for deliberate catch and trade for commercial purposes, was adopted. Consequently, Romania should also comply with this decision.

Also, we are in position to inform that, in the framework of NIMRD, focal point for implementation of ACCOBAMS' provisions at the Romanian Black Sea region, the project entitled "Conservation of the dolphins from the Romanian Black Sea waters" is developing since 2001, with financial support from the European Community, by its financial instrument Life-nature. The project includes actions for management and conservation of this species.

Romania did never trade in dolphins. After a period of commercial hunting practiced by riparian countries during 1930s-early 1980s, Romania stopped hunting in 1966, as a consequence of the moratorium of Black Sea cetaceans fishing declared in 1966.

Best regards,

**Adriana BAZ, Director CITES Management Authority**



**REPUBLIC OF TURKEY**  
**MINISTRY OF ENVIRONMENT**  
General Directorate of Environment Protection

CITES Secretariat  
15, Chemin des Anémones  
CH-1219 CHATELAINÉ-Geneve  
Switzerland

06.06.2002

**URGENT**

Our Ref. :B 19 0 ÇKG 0 08 00 01/ 1704  
Subject : Tursiops truncatus ponticus

Dear Sir/Madam,

In our country, capture of dolphins were prohibited since 1983. However available information is limited on the situation of the population and trade of Tursiops truncatus ponticus in Black Sea.

Therefore the national studies are still going on this subject and we are still not in a position to have a common consensus, between the national authorities.

I hope that after completion of the studies about this subject, our position will become more clear.

With our best regards,

Yours sincerely,



Serpil BAĞCI  
Director General

c.c.

-CITES Management Authority of Georgia